

MISSION DE L'AGENT IMMOBILIER

1. La mission comprend les points suivants:

- La recherche d'un candidat-acheteur
- la réalisation de la publicité nécessaire. Le donneur d'ordre confirme qu' un aucun panneau publicitaire (ne) peut être placé sur le bien;
- les visites du bien;
- la négociation avec chaque candidat-acheteur à propos des conditions et du prix convenus et déterminés ci-dessous.
Les conditions sur lesquelles l'agent immobilier peut négocier sont les suivantes:

l'élaboration d'un contrat de vente sous signature privée.

2. L'agent immobilier communiquera immédiatement au donneur d'ordre toute proposition qui lui est transmise de la part d'un candidat-acheteur.
3. Le contrat représente une prestation de service et ne vaut pas procuration. L'agent immobilier n'est donc **pas autorisé** à conclure une convention d'achat-vente au nom et pour le compte du donneur d'ordre.
4. Cette mission n'a pas de caractère exclusif.
5. Le donneur d'ordre sera informé au moins mensuellement par l'agent immobilier, par écrit et/ou par voie électronique, de la réalisation de sa mission. L'agent immobilier communique au donneur d'ordre quelles actions ont été entreprises, ainsi qu'un compte rendu de la situation.
6. Le donneur d'ordre commande également et mandate l'agent immobilier pour :

- | | |
|--|---|
| la demande du titre de propriété: | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |
| la demande de renseignements urbanistiques: | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |
| la demande d'une attestation du sol auprès d'OVAM: | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |
| la demande du certificat hypothécaire: | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |
| la demande du registre et du plan cadastral: | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |
| la réalisation de formalités en matière d'installation électrique : | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |
| (<input type="checkbox"/> dossier pour un immeuble commercial / <input type="checkbox"/> homologation pour un logement) | |
| la demande d'un certificat de performance énergétique : | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |
| la demande de renseignements auprès du syndic énumérés à l'art. 3.94 § 1 du Livre 3 du Code Civil.2 | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |
| l'accès au Woningpas | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |
| la demande d'un inventaire amiante: | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |
| la demande d'un certificat amiante: | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |
| la demande d'autres données: | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non |

